

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Date de convocation : 26 août 2025

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 26 août 2025.

Membres présents : Françoise BECQUET, Jean-Marie BEZIERS, Corinne BOUVIER, Estelle DUVAL, Michel GENNEVIEVE, Nathalie

Membres en exercice	23
Membres présents	20
Quorum	Atteint
Membres absents et excusés	
Membres ayant donné pouvoir	

HANICOT, Sandra HEREL, Serge LARUE, Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Marie-Josèphe LESENECHAL, Roger MAHE, Bérengère MOREAU, Michel PORET, Thierry ROHAUT, Claire TANNEUR, Jean-Paul THOMAS (arrivé à 18 h 05), Martine VAUGELADE.

Membres absents : Prisca DESFAUDAIS, Samuel HYAU, Madeleine JUEL.

Membres ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Sandra HEREL.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2025

Demande de rajout d'une délibération : règlement cantine : adoption.

Communication du Maire.

I Administration Générale

- 1) Règlement cantine : adoption

II Affaires budgétaires

- 2) Nuits de la lecture 2026 : demande d'enveloppe exceptionnelle de 2000 € pour l'organisation.
- 3) Cimetières : mise en dématérialisation pour Caumont l'Eventé et la Vacquerie : devis ELABOR.
- 4) Salles des fêtes de Caumont-sur-Aure : augmentation des charges pour la période hivernale : 100 € au lieu de 60 €.

III Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

Compte-rendu

IV Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 5) Retrait des communes de la Manche du SMAEP de Caumont à compter du 1^{er} janvier 2026 : accord de principe du conseil municipal.
- 6) Lotissement Impasse du capitaine Grey (Livry) : enfouissement des réseaux télécom + fibre : devis.

Personnel :

- 7) Création d'un poste d'adjoint technique, d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'un poste d'agent de maîtrise.

V Affaires scolaires

Compte-Rendu.

VI Développement économique/Communication

Compte-Rendu.

VII Association/Affaires sociales

Compte-Rendu.

VIII Intercommunalité

8) PBI : RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service) 2025 du SPANC.

9) PBI : Rapport d'Activité 2024.

IX Citoyenneté/Violences conjugales

Compte-Rendu.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Sandra HEREL est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2025

Marie-Josèphe LESENECHAL fait remarquer que les modifications du règlement cantine ont été validées lors du dernier conseil municipal, mais pas l'adoption du règlement en lui-même.

Monsieur le Maire propose de laisser le procès-verbal en l'état et d'ajouter cette adoption à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour.

Demande de rajout d'une délibération : règlement cantine : adoption

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Communication du Maire

Monsieur le Maire, avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, fait part au conseil de la recherche de l'inventaire du mobilier de l'ancienne école de Livry.

Jean-Paul THOMAS pense qu'à sa connaissance, il n'y en a pas mais demande à récupérer le pupitre qu'il occupait enfant si le mobilier devait être vendu ou donné.

Monsieur le Maire l'informe qu'il est impossible de le vendre mais que s'il s'avère après vérification qu'il est possible de le donner et après en avoir informé la Préfecture, il sera proposé aux associations, à la population, aux agents et aux élus.

I Administration Générale

1. Règlement cantine : adoption

Monsieur le Maire précise, suite à la demande d'une conseillère municipale, que pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2025 sur les modifications effectuées dans le règlement cantine, il s'avère dorénavant de l'adopter définitivement.

Aucune autre modification que celles présentées en juillet dernier n'ayant été effectuée, le règlement cantine est directement soumis au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le règlement cantine suite aux modifications effectuées.

II Affaires budgétaires

2. Nuits de la lecture 2026 : demande d'enveloppe exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation

Les Nuits gourmandes de la lecture 2026 se dérouleront cette année à Caumont-sur-Aure.

Cet évènement d'envergure est coorganisé par les trois médiathèques de l'Intercom et le service culture de PBI et il a la particularité de tourner chaque année sur les différentes communes du territoire.

Pour l'édition 2026, Caumont-sur-Aure a l'opportunité d'être la commune d'accueil de cet événement fédérateur et festif.

Le programme proposé vise à sensibiliser petits et grands au plaisir de la lecture à travers des spectacles, des ateliers et des moments conviviaux :

SPECTACLES :

Vendredi 23 janvier : *Un océan d'amour* (Cie Salamandre) - Théâtre d'objet et univers de papier, d'après la BD de Grégory Panaccione et Wilfrid Lupano (2 représentations scolaires, dès 7 ans).

Samedi 24 janvier matin : *Le tapis volant* (Cie des gros ours) - Spectacle à réaction libre pour les enfants de moins de 3 ans (2 représentations).

Samedi 24 janvier 18h30 : *À Table !* - Lecture-concert à partir de textes issus de la littérature et de la chanson françaises, suivie d'un repas partagé autour de recettes familiales proposées par le public (Tout public).

RENCONTRES ET ATELIERS AVEC AUTRICES ILLUSTRATRICES :

- Séraphine Menu : à partir de l'album *Les légumoches* (3-6 ans).

(lecture album / discussion sur les différences, la tolérance / création de son légume moche en feutrine et lui inventer un super pouvoir).

- Chloé aime dessiner : à partir de l'album *Tendres mains* (dès 6 ans).

(Exploration du quotidien à travers les mains des enfants qui deviendront les héroïnes de leur histoire. Composer des dessins avec différents cadrages, jouer avec diverses techniques de gouache...).

ESCAPE GAME :

- Les petites enquêtes de Blandine autour des saveurs : Reconstitution de la recette de l'umami.

ATELIERS :

Des ateliers seront animés par les bibliothécaires et permettront aux participants de découvrir des techniques et activités variées :

- Initiation à la reliure japonaise ;
- Exploration des arts de la table en lien avec le thème gourmand ;
- Temps conviviaux autour de jeux de société.

Ces moments ludiques et créatifs qui se dérouleront le samedi viendront compléter les spectacles et rencontres pour offrir un programme riche et accessible à tous.

ESPACE LECTURE EN AUTONOMIE :

Un fonds de littérature jeunesse sera mis à disposition, en libre accès, dans un espace aménagé, propice à la détente et à l'évasion.

Ces animations, gratuites pour les habitants, représentent une opportunité unique de valoriser la culture, de dynamiser la vie locale et de renforcer le lien social sur notre commune.

La subvention sollicitée permettra de contribuer aux frais artistiques et logistiques nécessaires pour accueillir dignement artistes, auteurs et publics.

Le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 € afin de faciliter l'organisation de cet événement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'octroyer une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 €, pour l'organisation des Nuits de la lecture 2026.

3. Cimetière : mise en dématérialisation pour Caumont l'Eventé et la Vacquerie : devis ELABOR

Monsieur le Maire donne la parole à Michel PORET.

Ce dernier informe le conseil qu'afin d'uniformiser la gestion des cimetières, il a été décidé de dématérialiser ceux de Caumont l'Eventé et la Vacquerie.

L'entreprise ELABOR intervenant déjà pour Livry et Parfouru a été logiquement retenue, pour un montant de **28 731,72 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le devis présenté par l'entreprise ELABOR pour un montant de **28 731,72 € TTC** ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant ;

Michel PORET précise que cette dépense n'était pas prévue au budget de cette année, mais que seule l'assistance juridique indiquée dans le devis sera à régler cette année, soit 725 €. Le reste est à budgéter sur 2026.

Monsieur le Maire ajoute que cela est onéreux mais essentiel.

4. Salles des fêtes de Caumont-sur-Aure : augmentation des charges pour la période hivernale : 100 € au lieu de 60 €

Monsieur le Maire donne la parole à Michel PORET.

Monsieur PORET rappelle au conseil la délibération N° 2017-04-073 du 10/04/2017, harmonisant les tarifs de location des salles communales des trois communes historiques.

Il propose d'augmenter le forfait chauffage pour la période hivernale de chauffe, à savoir d'octobre à avril et selon les conditions climatiques, à 100 € au lieu de 60 € pour toute location d'une salle communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité moins 4 abstentions :

D'approuver la modification des conditions de location en fixant à 100,00 € le forfait chauffage et de conserver les autres tarifs existants ;

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Gilles LAURENT déplore qu'il ne soit pas facile de savoir exactement de quand à quand va durer la période hivernale.

Michel PORET précise que la période indiquée est une période de principe mais qu'il y aura de la souplesse à l'application.

Michel LEJEUNE demande si les associations paient les charges, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que non, elles ne les ont jamais payées.

Michel GENNEVIEVE estime que 60 € l'été paraît important.

Serge LARUE estime que cela compense un peu les dépenses effectuées par les associations, ce qui serait à retravailler, en veillant à ce que toutes les associations aient le même traitement.

III Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

RAS.

IV Travaux/Personnel communal

Travaux :

5. Retrait des communes de la Manche du SMAEP de Caumont à compter du 1^{er} janvier 2026 : accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil que Saint-Lô Agglo, par délibération du 14 octobre 2024, a demandé le retrait des communes de son territoire du périmètre syndical : Biéville, Lamberville, Le Perron, Montrabot et les communes déléguées de Vidouville et Placy-Montaigu.

Ce retrait est demandé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Conformément à l'article L5211-19 du CGCT, il est rappelé que « le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requise [...]. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable ».

La majorité requise est la majorité qualifiée qui doit représenter les deux tiers des communes, représentant la moitié de la population totale, ou bien la moitié des communes regroupant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le retrait du périmètre syndical des communes de Biéville, Lamberville, Le Perron, Montrabot et des communes déléguées de Vidouville et Placy-Montaigu, conformément à la décision de Saint-Lô Agglo établie en représentation-substitution desdites communes.

6. Lotissement Impasse du Capitaine Grey (Livry) : enfouissement des réseaux télécom + fibre : devis

Monsieur le Maire donne la parole à Michel PORET.

Ce dernier informe le conseil qu'afin d'enfouir les réseaux télécom et fibre dans le lotissement de l'impasse du Capitaine Grey à Livry, des travaux pour pose de fourreaux vont avoir lieu.

L'entreprise OMEXOM a été retenue, pour un montant de **2 640 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions :

Accepte le devis présenté par l'entreprise OMEXOM pour un montant de **2 640 € TTC** ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

Michel PORET précise que toutes les autres lignes vont être enterrées et qu'il ne resterait que cette ligne apparente si on ne fait pas les travaux.

Roger MAHE demande si la répartition entre nos travaux et ceux du futur lotissement ont bien été définis.

Michel PORET le rassure : oui, à la suite de plusieurs réunions, avec mutualisation des frais de tranchées car la nôtre sera plus large.

Thierry ROHAUT s'interroge sur le fait de ne pas enterrer les câbles en même temps, ce à quoi Michel PORET lui répond que ce n'est pas prévu au Budget.

Personnel :

7. Création d'un poste d'adjoint technique, d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'un poste d'agent de maîtrise

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au prochain départ d'un agent technique, il convient de le remplacer et de créer les grades correspondants aux différents profils de candidature recherchés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'adjoint technique ;
- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- La création d'un poste d'agent de maîtrise.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions techniques définies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte ces propositions et autorise la modification du tableau des emplois et des effectifs ;

Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Estelle DUVAL et Michel PORET s'interrogent sur la fonction d'encadrement de cette personne dans le cas du choix d'un agent de maîtrise, sachant qu'un agent déjà en place est sensé occuper cette fonction à terme.

Thierry ROHAUT répond que l'agent en place ne veut pas occuper cette fonction donc il n'y a pas de souci.

Serge LARUE exprime son désaccord quant à la réponse de Thierry ROHAUT, Gilles LAURENT est également surpris.

Monsieur le Maire précise qu'il a accepté d'englober le grade d'agent de maîtrise uniquement pour obtenir plus de candidatures et à la condition que deux offres différentes paraissent. Il n'y aura bien qu'une seule embauche.

Roger MAHE précise qu'il va y avoir une période de flottement entre le départ de l'agent technique actuel et l'arrivée du nouveau. Ne faudrait-il pas analyser les missions qui seront alors effectuées et voir s'il n'est pas possible d'externaliser certaines tâches.

Monsieur le Maire met en garde contre le risque de travailler à flux tendu dans ces conditions.

Michel PORET déplore le manque de suivi auprès des agents, qui se plaignent d'ailleurs de ne voir personne.

Bérengère MOREAU conclue en ajoutant que c'est à l'Adjoint d'encadrer, pas à un agent et qu'il n'y a donc pas besoin de fonctions managériales.

V Affaires scolaires

Exposé de Madame BOUVIER, adjointe au Maire :

La rentrée s'est bien passée, sans pleurs.

L'effectif est de 240 élèves, 151 en élémentaire, 89 en maternelle.

En ce qui concerne la cantine, 82 élèves d'élémentaire y déjeunent, contre 67 en maternelle.
Le service est toujours assuré par les FRANCAS et les ATSEM.

Le ramassage scolaire est effectué pour 25 enfants.

Tout se passe bien et il convient de préciser que c'est actuellement un des agents techniques de la commune qui conduit le bus, afin de dépanner le syndicat des transports qui n'a pas encore de chauffeur.

Michel LEJEUNE trouve anormal que le syndicat ait alerté au dernier moment.

En ce qui concerne la garderie, cela varie pour l'élémentaire de 7 à 11 le matin et de 8 à 19 le soir. Pour la maternelle, cela varie entre 10 et 14 le matin et 4 et 14 le soir.

Un rendez-vous a eu lieu avec Mme ROBERT de la direction départementale des finances publiques, en compagnie de Monsieur le Maire, de l'agent d'accueil en charge de la gestion de la cantine et de l'agent en charge de la comptabilité.

Ce rendez-vous était destiné à trouver un système pour mieux gérer les paiements cantine. Il a été très satisfaisant. Dorénavant, les paiements se feront uniquement par prélèvement.

Corinne BOUVIER, appuyée par l'agent d'accueil, a adressé un courrier de relance à toutes les familles concernées par les impayés cantine. En quelques jours, l'impayé est passé de 36 000 à 29 000 €.
Il est possible de voir sur le logiciel HELIOS où en est le décompte. Cette mission sera effectuée par l'agent d'accueil.

Monsieur le Maire précise que les enfants dont les parents ne paient pas ne seront pas inscrits.

Serge LARUE demande où en est le règlement des loyers.

C'est le même cas, les prélèvements vont être mis en place afin de récupérer les impayés (26 000 €).

Monsieur le Maire remercie Corinne BOUVIER pour son implication dans l'envoi des relances.

Martine VAUGELADE ajoute qu'il faut absolument faire respecter le règlement cantine.

Un travail a été effectué par Corinne BOUVIER avec les agents techniques chargés des cantines sur l'hygiène en cas de contrôle.

Suite à une formation, il s'est avéré que pas aux normes, ce qui est en cours de résolution.

Il y a désormais une obligation de plats témoins sur les 2 lieux de restauration.

Corinne BOUVIER s'occupe également de changer les produits ménagers car ils ne sont pas aux normes.

En ce qui concerne la pause méridienne, Corinne BOUVIER précise que d'un point de vue réglementaire, le personnel des FRANCAS est dans les quotas (une animatrice pour 18 enfants en élémentaire et une pour 10 enfants en maternelle). Mais cela ne semble ni confortable ni sécuritaire, sachant qu'en maternelle, il y a des tout petits qui portent encore des couches. Le problème va être revu avec les FRANCAS.

VI Développement économique/Communication

Exposé de Nathalie HANICOT, adjointe au Maire :

L'Echo Montais : ne pas hésiter à la contacter si idées d'articles ou nouvelles coordonnées à intégrer.

La fête prévue avec les commerçants est compliquée à mettre en place, donc il n'y aura pas de marché mais juste un apéro concert le samedi 20 septembre prochain à partir de 18 h 30, square de l'église.

L'opération UCIA 2025 ne fonctionne pas comme souhaitée. Réunir les commerçants autour d'un projet est compliqué.

Michel LEJEUNE informe que les gérants du PMU et le charcutier s'en vont.

Monsieur le Maire rétorque que les gérants du PMU sont remplacés et que le charcutier n'est pas encore parti.

Nathalie HANICOT demande aux élus qui peut se rendre disponible pour aider le samedi 20 septembre, dès 16 h. Thierry ROHAUT y sera, ainsi que Corinne BOUVIER. Monsieur le Maire, ainsi que Françoise BECQUET se proposent, Carine LEPREVOST et Jean-Marie BEZIERES vont confirmer).

Dates des prochains événements sur la commune :

Du 8 juillet au 27 septembre : Exposition de peintures « De la réalité vers l'abstraction » de Jean-Pierre LEPY, à la maison citoyenne ;

10 septembre 2025 : forum communal des associations à partir de 17h, sous la halle à Caumont

13-14/20-21 septembre : Itinéraire en quête d'artistes organisé par PBI dans le cadre de la 42^{ème} journée européenne du Patrimoine.

- Exposition de sculptures animales en toile de jute, plâtre et métal à la chapelle St Sulpice de Livry de Jean Philippe HAUSEY LEPLAT

17 septembre 2025 – 10 h 30 : Bébés lecteurs - Médiathèque ;

18 septembre 2025 – 14 h 30 : Pellicule mystère - Microfolies ;

20 septembre 2025 : à 18h30, théâtre à la médiathèque « Les Neuches d'or » par la compagnie les Tourneboulés (sur réservation) ;

20 septembre 2025 : A partir de 18h30, apéro concert gratuit avec Love Bird organisée par l'UCIA ;

03 octobre 2025 : Don du sang à la salle des fêtes de 15 h 30 à 19 h 00 ;

05 octobre 2025 : Marche Rose à partir de 9 h 00 à Aunay sur Odon ;

05 octobre 2025 : Repas dansant et Karaoké organisé par le jumelage UFFCULME à la salle des fêtes de Livry, sur réservation ;

18 et 19 octobre : Foire d'Automne organisée par l'UCIA à Villers-Bocage ;

19 octobre 2025 : Repas des aînés de Livry.

Pour octobre rose : la mairie sera-t-elle de nouveau éclairée en rose ?

Monsieur le Maire est d'accord, Thierry ROHAUT s'en occupe.

VII Associations/Affaires sociales

Exposé d'Estelle DUVAL, adjointe au Maire :

Le forum des associations, qui aura lieu le 10 septembre prochain, s'organise bien, grâce à l'aide de Marie-Josèphe LESENECHAL et de Corinne BOUVIER, qu'Estelle DUVAL remercie.

VIII Intercommunalité

8. PBI : RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) 2024 du SPANC

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non-collectif.

Le rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il indique, dans une note liminaire :

- La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non-collectif 2024 présenté par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;

Décide de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et à la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

9. PBI : Rapport d'Activité 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Rapport d'activité 2024 établi par la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, en application de l'article L35211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De prendre acte de la présentation du Rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Décide de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et à la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

IX Citoyenneté/Violences conjugales

Exposé de Sandra HEREL, conseillère municipale.

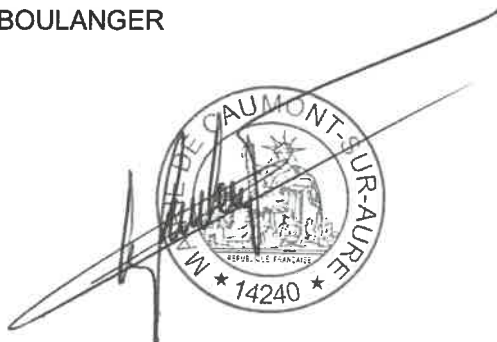
Sandra HEREL n'a pas eu de nouvelles concernant le dossier relatif aux violences conjugales, la personne demandeuse a dû trouver une autre solution.

Elle évoque le repas des anciens de Livry, l'organisation est en cours.

Monsieur le Maire rappelle de ne pas oublier d'inviter les officiels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 38.

Le Maire,
Christophe LE BOULANGER



La Secrétaire de séance
Sandra HEREL

